

**Exemple d'échange de correspondance par courriels adressé à cnig@cnig.gouv.fr
entre une mairie et le CNIG dans le cadre de la dénomination d'une nouvelle commune :**

1 septembre 2017, Mairie de Saint-Angeau, 1/2

Les trois communes : Saint-Angeau, Saint-Amant-de-Bonnieure et Sainte-Colombe souhaitent se réunir pour créer une commune nouvelle à partir du 1er janvier 2018.

La charte a été validée par les trois conseils municipaux et nous en sommes au choix du nom.

Pour ce faire nous avons sollicité les habitants des trois communes :

- une première fois pour nous faire des propositions de noms parmi lesquels les élus ont retenu 3 noms

- une seconde fois pour que les habitants choisissent le nom parmi les 3 propositions suivantes :

* Saint-Angeau-sur-Bonnieure

* Bourgs-sur-Bonnieure

* Val-de-Bonnieure

Pourriez-vous nous indiquer si ces noms sont conformes à la toponymie française et s'ils pourraient être validés par le préfet ?

6 octobre 2017, Réponse du CNIG, 2/2

Les trois communes à fusionner se situent le long de la Bonnieure, affluent de la Charente. Les trois noms envisagés pour la commune nouvelle sont tous bien écrits sur le plan formel.

Quant au fond:

- Saint-Angeau-sur-Bonnieure et Bourgs-sur-Bonnieure ne présentent aucune difficulté. Bourgs-sur-Bonnieure correspond bien à la réalité nouvelle constituée par la fusion de communes, et entre dans le modèle ouvert par "Bourgs-sur-Colagne";

- Val-de-Bonnieure emploie le mot "val", qui connaît une certaine vogue en toponymie récente, mais qui ne relève dans la langue française que du registre littéraire pour désigner une vallée étroite, ce qui ne paraît pas bien correspondre à la topographie des lieux.

La Commission nationale de toponymie recommande donc d'éviter la dernière proposition, mais estime que les deux premières pourraient également être retenues d'un point de vue toponymique.

Par ailleurs, certains membres de la CNT ont souhaité exprimer à titre personnel des suggestions supplémentaires en faveur de "Saints-sur-Bonnieure", formation déjà utilisée dans quelques cas, ou de "Bonnieure" tout court, même si ce dernier nom tendrait à annexer la Bonnieure à une partie seulement de son cours de façon sans doute excessive.

Vous priant à nouveau d'excuser notre retard, espérant que ces observations vous seront utiles, restant à votre disposition pour tout autre échange, et bien cordialement,

Pierre Jaillard, Président de la CNT du CNIG